



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCATION : 15 décembre 2023.

PRÉSENTS : Dominique PIRMET, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MENARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Brian DUFFY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Virginie HARSCOËT, Marie-Annick HERVOUET.

ABSENTS : Marielle JEANNEAU, excusée, qui a donné pouvoir à Dominique PIRMET.
Thierry CREIS, excusé, qui a donné pouvoir à Jacques NUAUD.
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Gérard GADAIS, excusé, qui a donné pouvoir à Jean-Guy CORNU.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

QUORUM : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie HARSCOËT.

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
12.2023.01	Vote des tarifs communaux pour l'année 2024.	Adoptée à l'unanimité
12.2023.02	Révision des tarifs de location des salles et de facturation de la vaisselle endommagée pour l'année 2024.	Adoptée à l'unanimité
12.2023.03	Modification de l'installation de chauffage de l'Église Notre-Dame. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.	Adoptée à l'unanimité
12.2023.04	Construction de cellules commerciales et d'une boucherie. Autorisation de signature d'avenants.	Adoptée par 19 voix pour et 3 voix contre
12.2023.05	Construction de cellules commerciales et d'une boucherie. Modification du C.C.A.P. du dossier de consultation des entreprises - précision sur la nature des prix.	Adoptée à l'unanimité
12.2023.06	Extension de la maison des enfants. Autorisation de signature d'un avenant.	Adoptée à l'unanimité
12.2023.07	Acquisition des parcelles cadastrées section ZT n°561 et 572 auprès de la société T.K. Promotion et engagement de classement en zone non constructible. Autorisation de signature de l'acte notarié.	Adoptée à l'unanimité